

JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

PAR M^r: DE V.

N^{ro}: XXXIX.

A O U T 1789.

Dimanche 9.

Suite de la Note.

Les motifs pour lesquels les Etats ne peuvent accéder aux propositions générales ci dessus énoncées, seront sans doute assez justifiés aux yeux de S. M. l'Impératrice, d'après leur exposé, et leur développement naturel; mais si malgré les représentations et demandes ci dessus, Sa Majesté Impériale se trouvoit dans le cas urgent et indispensable, de faire demander le passage pour des Troupes ou transports par la Pologne, les Etats assemblés ne pourroient se

(1)

téterminer à y consentir, qu'aux conditions contenues dans les articles suivants.

1. Que le Détachement Ruffe, qui traverseroit le territoire de la République, ne surpasse pas le nombre de 500. hommes; que le passage de ces Détachemens se feroit successivement, qu'ils n'entreroient, que par une voie, dont la marche route seroit désignée; & lorsque d'après la marche route, l'on auroit la certitude, que le premier Détachement, qui ne surpasseroit pas le nombre de 500. hommes, a déjà passé la frontière & quitté les domaines de la République, le passage pour un autre Détachement et Transport seroit accordé.

2. Qu'à cette fin, la Commission de guerre dresseroit la marche route la plus commode et la plus courte pour les lieux, où les Transports et les Détachemens seroient destinés; les jours de halte et de repos y seroient aussi spécifiés.

3. Que les réquisitions des passages se feroient chaque fois à temps, par l'Ambassadeur de S. M. l'Impératrice à Varsovie, avec l'énoncé de la qualité des

Transports et du nombre d'hommes, qui les accompagneroient; avec une désignation des noms des officiers, qui les commanderoient, et des Régimens aux quels ils appartiendroient; comme aussi du temps précis, au quel chaque Détachement se trouveroit dans le cas d'entrer en Pologne pour la traverser; & que sans pareilles réquisitions et passeports pour le passage, aucun Détachement ne traverse la Pologne, afin que la République ne se trouve pas dans la triste nécessité d'envisager une entrée sans réquisition et sans passeport, comme une atteinte à son territoire.

4. Que chaque Détachement feroit conduit jusqu'à la frontière par des Commissaires Polonois, sur le pied usité dans les Cercles de l'Empire d'Allemagne, auxquels Commissaires les Commandants Polonois donneroient une Escorte.

5. Qu'il soit donné une désignation officielle des lieux, où sont actuellement établis les magasins Russes en Pologne; & qu'avant tout, ces Magasins soient transformés en dépots d'entrepreneurs

(2)

des vivres, sous l'inspēction des Commissaires et Gardes-dépôts.

La République étant réquise fera pourvoir à la sûreté de ces dépôts, sur le pied qui seroit concerté à cet effet.

Le Souffigné Ministre Plénipotentiaire de S. M. le Roi & de la République de Pologne, en exposant par ordre exprès des Etats de la République, à l'illustre Ministère de S. M. l'Impératrice tout ce qui est énoncé ici, doit ajouter, que les Etats ayant la plus parfaite confiance dans les sentimens d'équité, et la grandeur d'ame, de S. M. l'Impériale, sont persuadés, que cette Auguste Souveraine voudra bien reconnoître, qu'ils ont concilié ce qu'ils se doivent à eux mêmes, avec toute la déférence, que S. M. l'Impératrice peut désirer d'après le système de neutralité adopté par la République.

Ils ont cru d'ailleurs indispensable de fixer d'une manière claire, précise et stable les principes, selon lesquels les passages des Troupes étrangères dans les cas urgents, et les dépôts d'approvisionnement pourroient se faire dans leurs domaines.

Séance du Lundi 3.

On y decida que les charges de Vices généraux de l'avant garde de l'armée, & celles de vices Quarriers maîtres généraux, seroient conservées avec les appointemens fixés ci devant.

On lut en suite, le rapport de Mr. Swieykowski Castellan de Kamieniec, nommé Commissaire pour préfider au transport des magasins Russes hors de la Pologne, & pour examiner les dommages que leur armée a fait en Ukraine; il annonce que les magasins sont déjà transferés, & que toutes les dépenses faites dans le pays à ce sujet, ont été exactement payées: quant à l'article des dommages, le Commissaire Russe a déclaré qu'il n'étoit pas muni d'ordres pour traiter cet objet.

Séance du Mardi 4.

Mr. Potocki Staroste de Szczerzec, en prenant congé du Roi & des Etats, pour se rendre à la Porte Ottomane en qualité d'Envoyé extraordinaire, prononça, dans cette Séance, un fort beau discours. Nous en traduirons quelques passages, que nous placerons dans un des numéros suivants de ce Journal.

L'on a continué le travail sur l'état de l'armée. L'article touchant la place de général

Major employé près de la personne du Roi, fut discuté très long-temps. Plusieurs discours aux quels cette matière donna lieu, sembloient éloigner une décision, tandis qu'ils étoient dictés par une sage prévoyance, par le désir décarter pour jamais tous prétextes de rénouveler des injustices déjà trop multipliées. Les Etats ont enfin décidé, que les généraux Majors employés dans l'armée, pourront seuls, désormais, prétendre à cet emploi; mais que S. M. conservera toujours le pouvoir de le conférer à celui d'entre eux, qu'Elle jugera à propos de choisir, pour employer près de sa Personne, sans cependant qu'il puisse parvenir à des grades supérieurs, qu'en suivant son rang d'ancienneté dans l'armée. Les appointemens de cet Officier ont été fixés à 12. Mille Florins.

Séance du Jeudi 6.

Comme le Général-Major employé près du Roi, doit servir également pour les armées de la Couronne & de Lithuanie, on a ajouté à ses appointemens 6. mille florins du trésor de cette Province.

Le nombre de Généraux-majors employés dans l'armée de la Couronne, a été fixé à huit; & leurs appointemens à 12. mille flo-

rins. Parmi les Officiers de mérite, que les Etats ont recommandé à S. M. pour ces places, ils ont nommé Mr. Zabielo Nonce de Livonie, & Mr. Kosciuszko; le premier qui a déjà le grade de Général major, a passé dix années au Service de France; le second a servi en Amérique d'où il est revenu avec le grade de Brigadier. S. M. a recommandé aux Etats, le Prince Joseph Poniatowski Son Neveu; qui, après avoir servi avec distinction dans l'armée de l'Empereur, vient de donner sa démission, pour consacrer le zèle & le courage qui l'animent, au Service de sa Patrie. Les Etats ont témoigné au Roi toute leur reconnaissance pour une offre aussi gracieuse, & ont prié S. M. de vouloir bien Elle même assigner à ce Prince, une place dans l'armée, de la manière qu'Elle jugera convenable.

Mr. Malachowski Maréchal de la Diète, a communiqué aux Etats une lettre de Mr. Swieykowski, qui porte, que plusieurs dixaines de voitures chargées de vivres pour les magasins Russes établis en Valachie, que des particuliers se sont engagés par contrat de fournir, ont été arrêtées sur les frontières de Pologne, où il a ordonné qu'elles soient retenues, jusqu'à ce que les Maréchaux de la Diète lui fassent connoître leurs intentions à ce sujet: le Maréchal de la Diète a promis de

présenter le lendemain aux Etats, la réponse qu'il feroit au Castellan Swieykowski.

Séance du Vendredi 7.

La lecture de la réponse annoncée ci dessus, fut suivie de debats très longs et très vifs. Les avis étoient partagés; les uns prétendoient qu'on ne devoit permettre aucun transport de vivres, pour l'armée Russe, hors des frontières du Royaume; les autres alléguoient la liberté du commerce qui, par là, feroit enfreinte, & le tort que cette défense feroit aux habitans de l'Ukraine. Après beaucoup de discussions sur cette matière, on est enfin parvenu à établir la proposition suivante: Si les particuliers de cette Province qui ont fait des contrats avec les Russes, pour fournir des vivres aux magasins qui sont en Moldavie, pourront les conduire hors des frontières, où non. L'affirmative s'est soutenu par la pluralité, au Turnus & au Scrutin.

Mr. Malachowski Staroste d'Opoczno, a déjà quitté cette Capitale pour se rendre à la Cour de Dresde, où il résidera en qualité d'Envoyé extraordinaire du Roi & de la République.

Mr. Potocki est parti le 7. de ce mois pour l'importante mission de Constantinople, avec une suite de 90. personnes. Il fut accompagné jusqu'à une lieue de la Ville, par une brillante Cavalcade composée d'un grand nombre de membres des Etats, & de la première noblesse.

La conduite que ce digne citoyen a tenu depuis le commencement de cette Diète, & le choix qu'Elle a fait de lui pour être Ministre à la Porte Ottomane, annoncent beaucoup mieux, que tout ce qu'on pourroit ajouter, les qualités precieuses du Nonce de Podlachie.

Avertissement.

Le gazetier de Vienne, a placé dans son Nro 59. une longue énumération des points prétendus de l'instruction donnée par les Etats assemblés, à Mr. Potocki Ministre du Roi & de la République au près de la Porte Ottomane. Surquoi nous observerons: 1. que le dit gazetier n'a pu être instruit de ce que renferment ces instructions, qui ne sont point lues en présence des Arbitres; & par conséquent Sont le secret des Etats. 2. que le dit gazetier ne paroit point avoir surpris ce secret; & n'a même pu apprendre les signatures requises, qui ne sont point celles des Maréchaux, mais celle des Chanceliers & de tous les membres

de la Députation, comme personne ne l'ignore ici.

3. Nous finirons par remarquer, qu'il nous semble que les Rédaiteurs des papiers, devront désormais renoncer à rendre un compte piquant des Séances de nos Etats, les quelles sont aujourd'hui entièrement remplies par des objets d'administration intérieure, tant civile que Militaire.

Nouvelles politiques.

Les nouvelles de l'Orient portent: 1. Que le Prince Potemkin a envoyé 8. Régimens pour renforcer la garnison d'Oczakow. 2. Qu'il tâche de faire un emprunt dans le pays, à un intérêt annuel de 10. pour cent.

3. Que la garnison de Bender, en battant la campagne au tour de cette forteresse, a trouvé sur son chemin 900. Chevaux appartenans à l'armée Russe, dont elle s'est emparé.

4. Que les fréquentes recrues pour la guerre, & les exactions qu'exerce le gouvernement Russe, ont occasionné dans la province de Kiowie, une révolte; on a été obligé d'y envoyer 3. Régimens qui ont arrêté les chefs, & forcé les autres à l'obéissance. L'intérieur du pays est depourvu de troupes.

Les Russes gardent depuis long-temps un parfait Silence sur les opérations de la guerre; ce qui n'annonce pas des succès.

